



ARRÊTÉ DE CIRCULATION
REMPLACEMENT PORTÉE ÉCLAIRAGE EN DÉFAUT

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'entreprise VFE.

CONSIDÉRANT pour la modification, la création, la sécurisation et le renforcement électrique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 1^{er} novembre 2025 au 30 novembre 2025 inclus, la circulation de tous les véhicules sera alternée manuellement avec basculement de circulation sur chaussée opposée sur la RD 56 au niveau du cimetière et du carrefour de la Ronchère.

ARTICLE 2 : Les stationnements et les dépassements des véhicules légers et poids lourds sont interdits, quelles que soient les voies laissées libres sur l'emprise du chantier. Cette interdiction de stationner et de dépasser sera matérialisée par les panneaux B6a et B3a.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise VFE.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le lundi 20 octobre 2025

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU



**Demande d'arrêté de police de la circulation**Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1**Gestionnaires des réseaux routiers**

N° 14024*01

Le demandeurParticulier ☐Service public ☐Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐Entreprise ☒

Nom : KERRIO Prénom : Jonathan
Dénomination : VFE Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 14 Rue Eric Tabarly
Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE
Téléphone 0681389250 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : recepisse@dictservices.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : VFE Prénom : KERRIO Jonathan
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 14 Rue Eric Tabarly
Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE
Téléphone 0681389250 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : recepisse@dictservices.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Cimetière, ,
Code postal 44140 Localité : Remouillé

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Modification/Création/Sécurisation/Renforcement électrique
Date prévue de début des travaux : 01/09/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 2 Date de début de réglementation 30/10/2025
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

intervention d'une journée pour la mise en service

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

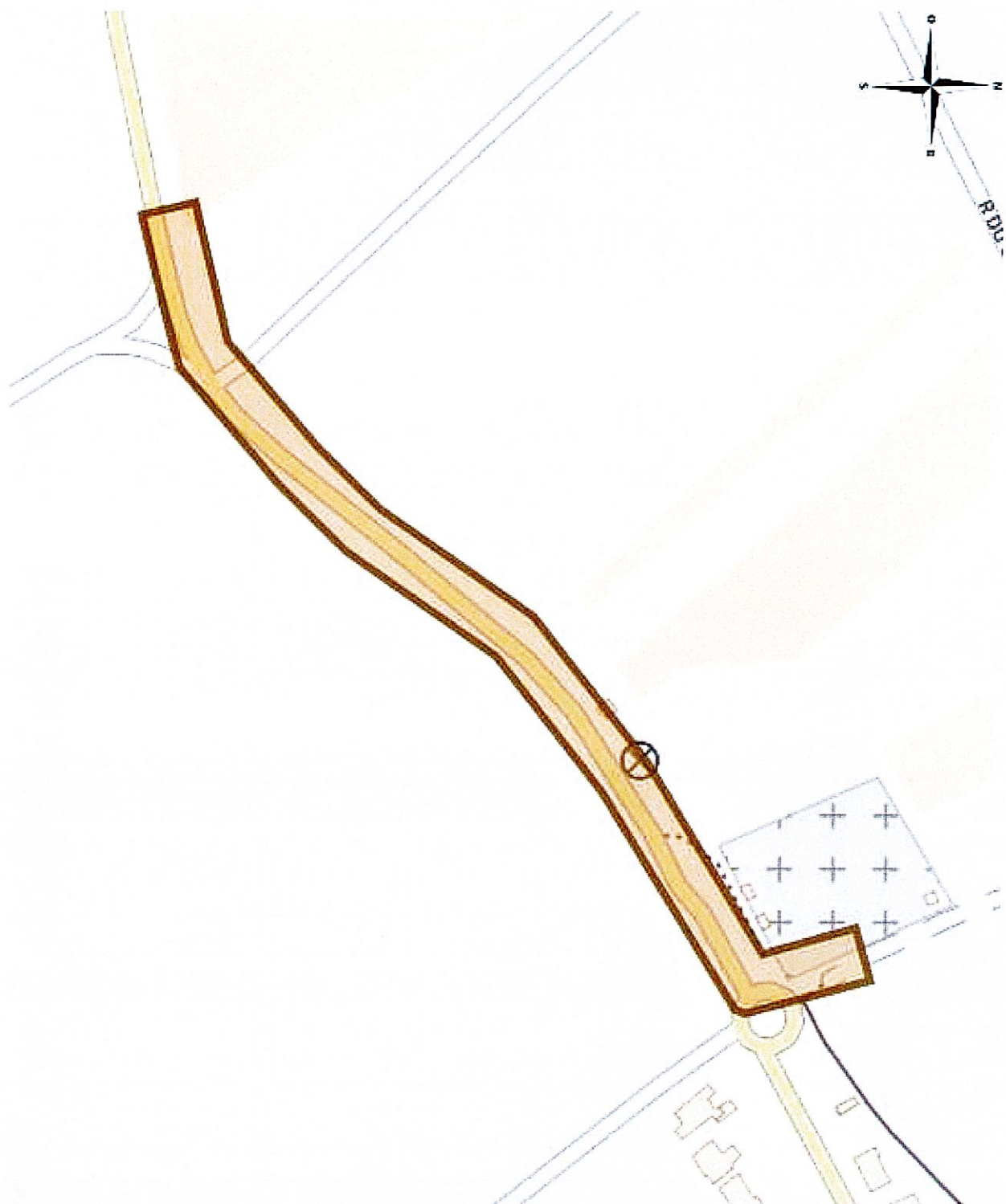
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : Dompierre sur yon

Le :16/10/2025

Nom : PIHA Prénom : LAURENT Qualité :



Coordonnées : <gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171"><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.386422 47.049818 -1.386551 47.049797 -1.386612 47.049972 -1.386237 47.050033 -1.386108 47.050054 -1.386108 47.050053 -1.385935 47.050081 -1.385416 47.050386 -1.38512 47.050592 -1.3846 47.0511 -1.384598 47.051101 -1.383897 47.051478 -1.383896 47.051478 -1.382967 47.051862 -1.383058 47.052082 -1.383094 47.052168 -1.38284 47.052217 -1.38268 47.051805 -1.3827 47.051771 -1.383746 47.05133 -1.384406 47.050976 -1.384916 47.050477 -1.384916 47.050477 -1.385236 47.050255 -1.385236 47.050255 -1.38581 47.04992 -1.385817 47.049918 -1.386047 47.04988 -1.386047 47.049879 -1.386422 47.049818 -1.386422 47.049818</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember></gml:MultiSurface>